

LICENCE ECONOMIE-GESTION

Parcours Economic and Management Studies (EMS) ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

2^{ème} Année : Semestres 3 & 4

REGLEMENT PEDAGOGIQUE

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 1 : Les modalités de la sélection au sein du parcours EMS

Les étudiants ayant validé leur Licence 1 au sein du parcours « Economic and Management Studies » sont automatiquement acceptés à s'inscrire au niveau Licence 2 parcours « Economic and Management Studies ».

Les étudiants de L2 qui souhaitent intégrer le parcours « Economic and Management Studies » doivent déposer **un dossier** comprenant obligatoirement le relevé de leurs notes obtenues en L1 à l'Isem, et celles obtenues au baccalauréat, une lettre de motivation et un CV (les deux rédigés obligatoirement en anglais). Ils doivent aussi passer **un test de langue**.

Sur la base des résultats obtenus au dossier et à ce test de langue, les étudiants pré-sélectionnés seront convoqués à un entretien final qui décidera de leur **intégration** dans le parcours « Economic and Management Studies ».

Article 2 : Les U.E. (Unités d'enseignement)

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales (étudiants en situation de handicap reconnu par la CAEH ou disposant du statut de sportifs de haut niveau) ou correspondant aux matières optionnelles, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les Unités du semestre.

La présence aux cours spécifiquement dédiés au parcours EMS est obligatoire. En cas d'absences non justifiées, l'étudiant sera exclu du parcours.

Article 3 : Dispenses d'assiduité aux T.D.

Les étudiants peuvent demander, au moment de l'inscription pédagogique ou au plus tard avant le début des TD, l'autorisation au Directeur de l'ISEM d'être dispensés d'assiduité aux TD sur présentation d'un dossier justificatif (dossier médical, social, salariat, etc.).

II - CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4 : Convocation aux examens

La convocation aux examens se fera sur le site de l'ISEM et par voie d'affichage. Une convocation individuelle sera envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité.

Article 5 : Modalités

Dans chaque Unité d'Enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances de chaque élément constitutif de l'Unité. Au sein de chaque Unité d'Enseignement, la compensation entre les notes obtenues aux éléments constitutifs de l'Unité s'effectue sans note éliminatoire

Les enseignements d'économie et/ou de gestion, dispensés en anglais peuvent faire l'objet d'un contrôle continu. Cette note vient bonifier la note obtenue lors de l'examen final. Les enseignants titulaires de ces cours sont libres d'organiser le contrôle continu comme ils le souhaitent et communiqueront ces modalités aux étudiants dès le début des cours.

Article 6: Acquisition des U.E.

Chaque Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque Unité d'Enseignement, la compensation entre les notes obtenues aux éléments constitutifs de l'Unité s'effectue sans note éliminatoire.

Article 7: Validation et compensation des semestres

Tout semestre de Licence est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les Unités d'Enseignement.

L'application du principe de la compensation annuelle est automatique dès la première session : l'étudiant pourra valider globalement chaque niveau de diplôme dès lors que la moyenne générale des deux semestres est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Article 8 : La seconde session

Si un ou les deux semestres de chaque niveau ne sont pas validés en application de l'article 7, l'étudiant conserve pour la seconde session, sauf décision contraire du jury, les notes égales ou supérieures à la moyenne dans chaque unité non acquise ; il repasse les épreuves d'examens pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne dans les seules unités non acquises, y compris pour les enseignements d'anglais et d'informatique; les autres notes de contrôles continus ou de TD de la première session, sont maintenues pour la seconde session.

Article 9 : Notation des épreuves d'examen (voir tableau)

Les étudiants dispensés d'assiduité indiqueront obligatoirement sur leur copie d'examen la mention : « dispensé(e) d'assiduité ».

Pour les étudiants dispensés d'assiduité aux TD, il n'y a pas de notation continue dans les matières à TD ; par conséquent, les notes obtenues aux épreuves finales seront reportées comme notes de T.D. dans les matières correspondantes au prorata des coefficients.

Article 10 : Durées des cours et travaux dirigés, nature et durée des épreuves

Voir tableaux page suivante.

Article 11 : L'option « Bonus Sport »

Les étudiants pourront bénéficier d'une bonification qui s'appliquera conformément aux règles validées par le CEVU et le CA, sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des sports lors des délibérations.

Article 12 : L'option « Bonus Engagement »

Les étudiants pourront bénéficier d'une bonification « Engagement AFEV » qui s'appliquera conformément aux règles validées par le Conseil de Gestion de l'ISEM, la CFVU et le CA de l'UNS, sous réserve de la certification du résultat par la Commission pédagogique composée des référents ISEM et AFEV. Le bonus est affecté à la *moyenne annuelle* dans la limite de 0,5 point maximum.

Article 13 : Modalités de la seconde session

La deuxième session est organisée dans les mêmes conditions que la première.

Article 14 : Redoublement

Les étudiants ajournés au niveau Licence 2 sortent automatiquement du parcours EMS.

Article 15 : Exclusion du parcours EMS

Tout étudiant ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire est définitivement exclu du parcours EMS

Article 16 : Stage Optionnel

Dans le cadre de cette année d'études, les étudiants ont la possibilité de suivre un stage optionnel, ne comptant pas dans la moyenne semestrielle et non crédité en ECTS, afin d'acquérir et de développer des compétences en lien avec leur cursus.

Article 17 : Le plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université Nice Sophia Antipolis, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré. » (CFVU délibération 2015-107).

UNS - ISEM - Licence 2 Economie-Gestion mention Economic and Management Studies - 2018-2019

Toute réclamation au sujet des notes ou de l'attribution des points jury devra intervenir au plus tard 7 jours après la date de parution des résultats sur l'ENT.

LE DIPLOME DE LICENCE NE PEUT ETRE OBTENU ET DELIVRE QU'APRES
VALIDATION DES 6 SEMESTRES.

SEMESTRE 3 UNITES D'ENSEIGNEMENT	Durées des Cours et des TD	Ecrits terminaux	Notation des écrits	Notation continue	Notation de l'Unité	ECTS
Unité 1						
Macroéconomie 2	30h + 10,5h	1h30	30	15	100 coef. 1 Total = 100	4 + 1
Probabilités et observations économiques 1	20h + 15h	1h30	20	15		2 + 1
Business Administration*	20h	1h30	20			3
Unité 2						
Mathématiques 3	20h + 15h	1h30	20	15	80 coef. 1 Total = 80	3 + 3
Microéconomie des Organisations Industrielles	30h + 10,5h	1h30	30	15		4 + 3
Unité 3						
Anglais EMS*	15h			20	40 coef. 1 Total = 40	2
History of economic crises*	24h	1h30	20			4
Stage Optionnel						

SEMESTRE 4 UNITES D'ENSEIGNEMENT	Durées des Cours et des TD	Ecrits terminaux	Notation des écrits	Notation continue	Notation de l'Unité	ECTS
Unité 4						
Macroéconomie 3	30h + 10,5h	1h00	30	15	95 coef. 1 Total =95	4 + 2
Probabilités et observations économiques 2	20h + 15h	1h30	20	15		3 + 2
Anglais EMS*	15h			15		2
Unité 5						
Mathématiques 4	20h + 15h	1h30	20	15	70 coef. 1 Total = 70	3 + 2
Finance-Comptabilité	30h + 13,5h	1h	20	15		4 + 1
Unité 6						
Systèmes d'information 1	20h	1h30	20	10	70 coef. 1 Total = 70	2
Méthodologie Documentaire S4	7,5h					1
European and international institutions*	20h	oral	20			2
The firm and its environment 2*	24h	1h30	20			2
Stage Optionnel						

* Enseignements en anglais et spécifiques au parcours EMS